

# Décision du Maire

N°61/2023  
Service Financier

**Objet :** Mobilisation d'un emprunt Caisse d'Epargne

## Le MAIRE de la COMMUNE de Passy

- VU le code général des collectivités territoriales dans son article L2122-22
- VU la délibération générale n° DEL2020-76 en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur Raphaël CASTERA, Maire de la commune de Passy, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des opérations financières ;
- VU la délibération générale n° DEL2020-76 en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur Raphaël CASTERA, Maire de la commune de Passy, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de la gestion active de la dette ;

## Décide

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre du financement du programme d'investissement 2023 sur le budget principal, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes, un emprunt d'un montant de 2 000 000 €.

Il s'agit d'un prêt qui se décompose de la façon suivante :

- Taux d'intérêt fixe : 4,01 %
- Périodicité : Annuelle
- Nombre d'échéances : 20
- Echéances : Echéances constantes
- Commission : 2 000.00 €
- Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

**Article 2<sup>nd</sup> :** Monsieur le Maire de Passy est autorisé à signer le contrat annexé à la présente décision et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre décision et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tout pouvoir à cet effet.

**Article 3<sup>ème</sup> :** Ampliation de la présente Décision est transmise à :  
- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

Fait à Passy le 26/05/2023



Signature of Raphaël CASTERA and official stamp of the Municipality of Passy.

Le Maire,  
Raphaël CASTÉRA